

Grandes lignes de la politique énergétique européenne

Paquet énergie-climat

L'Union Européenne a ainsi adopté en décembre 2008 un ensemble de mesures dont l'objectif est d'une part de réduire sa contribution au réchauffement climatique, et d'autre part de sécuriser son approvisionnement énergétique en renforçant la coopération internationale dans ce domaine

Elle s'est aussi donné comme finalité prioritaire la réalisation d'un véritable marché intérieur de l'énergie, mieux interconnecté et par conséquent moins vulnérable aux chocs d'approvisionnement.

Globalement, l'engagement contraignant pris par l'Union Européenne est de réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre et sa consommation primaire d'énergie, ainsi que de faire en sorte que la part des énergies renouvelables dans son bilan énergétique atteigne 20 % en 2020.

C'est ce que l'on appelle le paquet énergie-climat européen.

Signalons enfin qu'en octobre 2014, les dirigeants de l'Union Européenne ont adopté un cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030, qui s'inscrit dans le prolongement du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020 et fixe trois grands objectifs pour 2030 :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % (par rapport aux niveaux de 1990) ;
- porter la part des énergies renouvelables à au moins 27 % ;
- améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27 %.

Une approche libérale

Après la signature de l'Acte unique européen en 1986, une première intervention de la Commission a été de militer pour l'ouverture des frontières avec la mise en place d'un marché unique et une libéralisation progressive des marchés de l'électricité à partir de 1996 et du gaz naturel depuis 1998.

Compte tenu des différences notables qui existaient entre les systèmes énergétiques nationaux des différents pays, la Commission a proposé de commencer à harmoniser les situations nationales pour aboutir à une Europe de l'énergie essentiellement fondée sur une approche libérale.

Libéralisation du secteur énergétique

L'idée fondamentale plaidant pour une libéralisation du secteur énergétique était que la "non-Europe de l'énergie" avait un coût important, qui était évalué, pour la seule électricité, à environ 0,5 % du produit communautaire brut, le consommateur faisant les frais de cette situation.

Pour réduire ce coût, une évolution vers une concurrence plus large apparaissait souhaitable, le système énergétique global devant de ce fait devenir plus efficace.

Des premiers résultats

La Commission a ainsi milité pour une plus grande transparence des tarifs du gaz et de l'électricité et pour la libre circulation des produits énergétiques, notamment par l'intégration des réseaux gaziers et électriques.

L'idée est que, moyennant en quelque sorte le paiement d'un péage aux propriétaires des réseaux, les utilisateurs puissent se faire livrer l'énergie par le producteur ou le fournisseur de leur choix.

Vers une véritable politique de l'énergie commune

Ce n'est toutefois que depuis l'adoption du Traité de Lisbonne en décembre 2007 que les bases d'une véritable politique de l'énergie commune aux vingt-sept États membres de l'Union européenne ont été posées.

Ce traité a fourni à cette politique une base juridique solide qui était absente des traités précédents.